

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LA BREDE

Exercice 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
e-mail : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels et rejets non domestiques.....	5
II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
IV.1 - LA STATION DE ISLE SAINT GEORGES.....	7
IV.2 - LA STATION DE MARTILLAC BOURG.....	8
IV.3 - LE LAGUNAGE DE MARTILLAC TECHNOPOLE.....	10
IV.4 - LA STATION DE LA BRÈDE.....	11
IV.5 - LA STATION DE SAINT MÉDARD D'EYRANS BOURG.....	13
IV.6 - LA STATION INTERCOMMUNALE DE SAINT MÉDARD D'EYRANS.....	14
IV.7 - LA FILIÈRE BOUES.....	16
V - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	16
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	17
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	17
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	17
VI.3 - LES INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS.....	18
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	19
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	19
VII.1.1 - Préambule.....	19
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	19
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	19
VII.1.4 - Les taxes.....	20
VII.1.5 - Récapitulatif.....	20
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	22
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	22
VII.2.2 - Compte administratif.....	22
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	23
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	24
VIII.1 - INDEX DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.....	24
VIII.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT.....	25
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	27
A2 – Informations Agence de l'Eau sur redevance	31

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

11 089 habitants
desservis soit
environ 86 % de
la population
totale

Le SIAEPA de la région de La Brède, regroupe les communes de Ayguemorte les Graves, Isle Saint Georges, La Brède, Martillac et Saint Médard d'Eyrans.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone de l'AOC Pessac Léognan, il se caractérise par un habitat de type semi-urbain avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière mais avec un développement de zones d'habitat et artisanales à proximité de l'axe routier de l'A63.

La population permanente desservie par le réseau eau potable en 2022 est d'environ 12 901 habitants (INSEE) représentant 5 857 abonnés. Pour les 5 134 abonnés du service de l'assainissement collectif situés sur les communes du Syndicat, on peut estimer que 11 089 habitants sont raccordés, soit 86 % de la population. Se rajoute les abonnés de la ZA des Pins Vert à Saucats et quelques abonnés sur Beautiran et Cadaujac. Les autres habitants sont desservis par le service du SPANC.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Une gestion par
affermage avec
un contrat
renouvelé début
2015 pour 11
ans

Le Syndicat de La Brède a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Lyonnaise des Eaux France (SUEZ) par un contrat d'affermage renouvelé le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 11 ans. Ce contrat prendra normalement fin le 31 Décembre 2025.

Il y a eu un avenant en 2016 pour simplifier la procédure de reversement de la redevance et sur la TVA. Un second avenant est intervenu en 2021 pour modifier le système de déshydratation de la station de La Brède.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service;
Accueil des usagers;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;
Astreintes;
Traitement des informations et interventions pour les pannes;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations;
Gestion des boues des stations;
Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement : Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil

Divers : Fourniture et mise à jour des plans

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Accueil du public
Centre de Relation
Clientèle : accueil
téléphonique du
lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00
et le samedi de
8h00 à 13h00
(0977 408 408
Service urgence
(0977 401 117
(24 h/ 24)
Site internet :
www.toutsurmoneau.fr

Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Une augmentation
forte et continue
des abonnés

Par rapport à 2021, on constate une augmentation de 3,1% du nombre d'abonnés soit 155 abonnés supplémentaires (174 et 3,5 % en 2021).

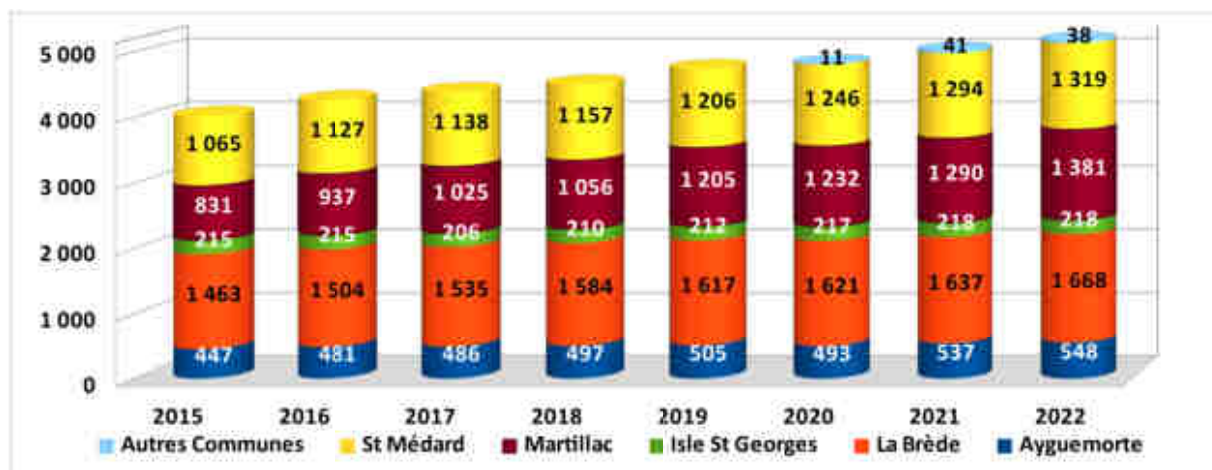
Le RAD 2021 indique pour la première fois les abonnés des communes limitrophes du Syndicat. Il se peut donc que les chiffres des années précédentes soient légèrement faux car ces abonnés étaient (ou pas) inclus dans les comptes des autres communes.

Les progressions du nombre d'abonnés sont les suivantes :

Communes du Syndicat	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Progression	
Ayguemorte	447	481	486	497	505	516	537	548	11	2,0%
Isle St Georges	215	215	206	210	212	217	218	218	0	0,0%
La Brède	1 463	1 504	1 535	1 584	1 617	1 621	1 637	1 668	31	1,9%
Martillac	831	937	1 025	1 056	1 205	1 232	1 290	1 381	91	7,1%
St Médard	1 065	1 127	1 138	1 157	1 206	1 246	1 294	1 319	25	1,9%
TOTAL	4 021	4 264	4 390	4 504	4 745	4 832	4 976	5 134	158	3,2%
Autres abonnés										
Saucats						11	34	31	-3	
Cadaujac	Inclus dans abonnés de Martillac							2	0	
Beautiran	Inclus dans abonnés d'Ayguemorte							5	0	
Total autres	0	0	0	0	0	11	41	38	-3	
TOTAL GENERAL	4 021	4 264	4 390	4 504	4 745	4 843	5 017	5 172	155	3,1%

La forte progression sur Martillac depuis 2018 provient en grande partie des nouvelles tranches sur le secteur de la Morelle et l'intégration des 25 abonnés de la zone de la Technopole. Pour le reste, il s'agit de nouvelles constructions dont des lotissements.

Pour Saucats, il s'agit des abonnés sur la zone des Pins Verts, reliés à la lagune de la Technopole.



Près de 87 % de la population desservie par l'assainissement collectif

II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 2001 un schéma d'assainissement. Certains schémas ont été remis à jour, dont celui de la Brède, Ayguemorte et Martillac.

Le **taux de raccordement** calculé comme le ratio entre la population desservie par l'assainissement et celle par le service de l'eau potable est de **87 %**. Si l'on prend les 5 828 raccordables prévus aux schémas, ce taux est de 91 %.

II.3.3 - Abonnés industriels et rejets non domestiques

L'exploitant indique 4 industriels faisant l'objet d'une convention spécifique de raccordement en raison de la qualité des effluents qu'ils produisent :

Nom	Commune	Activité	Date autorisation	Date convention
Gironde Spécialité	St Médard	Pâtisserie industrielle	05/06/2014	03/06/2014
Le Petit Basque	St Médard	Produits laitiers	26/06/2022	27/07/23
Merck SERONO	Martillac	Molécules Biologiques	26/06/2022	01/08/2022
Batista Fournier	St Médard	Découpe de porc et charcuterie	21/09/2021	19/10/2021

Ces industriels disposent de pré-traitements pour envoyer dans le réseau des effluents qui devraient les rendre compatibles avec les stations d'épuration du Syndicat. Le rapport du délégataire ne fait pas état pour 2022 de problème de rejets d'origine non domestique.

Il avait été fréquemment observé des arrivées d'eaux de type industriel sur la station intercommunale, en surcharge par rapport aux conventions désignées ci-avant. La situation s'est améliorée après les actions de la collectivité et du délégataire auprès des industriels.

II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange

Les stations ne sont pas équipées pour recevoir des matières de vidange.

La filière boues de la nouvelle station de St Médard d'Eyrans reçoit des boues provenant d'autres stations du Syndicat.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en six entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station d'Isle Saint Georges : Regroupe les abonnés de Isle Saint Georges et d'Ayguemorte les Graves ainsi que quelques abonnés de Beautiran. Ce réseau comprend 8 postes de refoulement sur Ayguemorte et 9 sur Isle Saint Georges, non compris celui en entrée de station ;
2. Station de Martillac Bourg : Zone du Bourg, de la Morelle et de la ZA de Martillac avec 9 postes de refoulement (+ 2 postes provenant de la Commune de Cadaujac hors périmètre du syndicat). Le Nord de la commune (secteur Vigneau Bas) est raccordé à la station de Cadaujac par 2 postes de refoulement.
3. Station de technopole de Martillac : cette station dessert la Technopole de Martillac, ainsi que la ZA des Pins Verts sur la commune de Saucats, chacune des zones ayant un poste de refoulement
4. Station de La Brède : depuis février 2014, en entrée de la station de La Brède, une partie des eaux collectées est envoyée sur la station intercommunale de St Médard d'Eyrans. Le réseau en amont de ce poste de transfert dessert les abonnés de La Brède par l'intermédiaire de 12 postes de refoulement. Il reçoit aussi les futurs effluents du réseau de la zone des Grands Pins sur Ayguemorte les Graves par le biais du poste Tuillière.
5. Station de Saint Médard d'Eyrans 1 (bourg) reçoit les effluents du Bourg de Saint Médard avec 14 postes.
6. Station intercommunal de Saint Médard d'Eyrans : reçoit les effluents d'une partie de La Brède ainsi que ceux de la ZA de la Prade. 3 postes de refoulement assurent le pompage des effluents.

Un réseau de 103,9 km de canalisations dont 72,4 km de réseau gravitaire et 31,5 km de refoulement avec 59 postes de refoulement

Commune	Ayguemorte	Isle St Georges	La Brède	Martillac	St Médard	Saucats	TOTAL
Gravitaire	7 125	3 411	25 765	17 461	17 331	1 303	72 396
Refoulement	3 750	2 622	5 929	5 658	11 255	2 253	31 467
Total	10 875	6 033	31 694	23 119	28 586	3 556	103 863
Postes	9	9	12	11	17	1	59

Le linéaire gravitaire total est de 72,4 km et celui des refoulements de 31,5 km pour un total de 103,9km auxquels on peut ajouter 2 km de canalisation de rejet pour un total de 105,9 km. Le gestionnaire a revu la longueur des canalisations en régularisant les plans et en ajoutant les nouvelles tranches.

La répartition des natures de canalisations se fait entre 17 % en amiante ciment, 81 % en PVC ou PE, et 1 % en fonte ou grès. Le Syndicat a récemment réalisé le chemisage de l'Allée des Lettres Persanes (583 m), de la rue des Templiers (400 m) ainsi que sur les secteurs Filleau (240 m), Coudougney (255 m) et rue des Vignes (895 m). Les secteurs de l'Avenue de la Sauque (627 m), Allée Pelletan (70 m) et Secteur Lotissement belles graves et ZA Lagrange (515 m) sont en cours de finalisation.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 80 sur 120. Le déversoir d'orage situé sur le poste du Lavoir à Saint Médard d'Eyrans, déversoir équipé pour mesurer le débit, donne 2 déversements en 2022 pour un volume de 357 m³ (un déversement de 147 m³ pour travaux), 3 déversements en 2020 et 18 en 2021 pour un volume total déversé de 3 152 m³. Cependant ce résultat est à nuancer car près de 2 000 m³ ont été faussement comptabilisés en février 2021 en raison d'un défaut du capteur.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant a réalisé les curages préventifs et les désobstructions suivantes :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Curage préventif									
Valeur (en m)	6 576	2 477	4 731	6 589	4 517	5 090	4 960	3 055	37 995
Evolution	/	-62,3%	-28,1%	39,3%	-4,5%	7,6%	4,8%	-53,6%	
Taux de curage	10,4%	3,8%	7,3%	9,9%	6,5%	7,3%	7,2%	4,4%	54,0%
Curage curatif									
Valeur (en m)	318	126	251	146	42	0	0	227	1 110
Evolution	/	-60,4%	-21,0%	-41,9%	-83,2%	-100,0%	-100,0%	55,5%	
Désobstruction									
Réseau	7	4	9	11	14	12	9	3	
Branchements	17	21	12	10	12	21	21	18	
Inspections									
Passage caméra (en m)	6 015	1 132	2 434	6 590	2 958	3 742	4 960	3 055	30 886
Tests à la fumée	5 560	9 970	7 896	11 366	8 350	0	6 227	4 395	53 764
Total			10 330	17 956	11 308	3 742	11 187	7 450	84 650

Nota : des éléments contradictoires entre les RAD et les rapports de terrain

L'ensemble des exutoires des refoulements a fait l'objet en 2021 d'un contrôle des teneurs en H₂S. Les résultats transmis donne des pistes pour mieux adapter les traitements.

Le délégataire n'indique pas de secteur ayant nécessité plus de deux interventions dans l'année (1 en 2021 et 2 en 2020). **Le taux de curage fréquent (P252.2) est donc de 0 pour 100 km** (0,98 en 2021).

III.3 - CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS

Le délégataire réalise des contrôles des branchements dont dans le cas de vente.

	Vente			Hors vente			TOTAL		
	Contrôles	Dont non conformes	Taux conforme	Contrôles	Dont non conformes	Taux conforme	Contrôles	Dont non conformes	Taux conforme
2019	95			458			553	127	77,0 %
2020	105			318			423	91	78,5 %
2021	157	27	82,8 %	225	30	86,7 %	382	57	85,1 %
2022	136			552			688		
Total	493			1 553			2 046	275	86,6 %

Un taux de conformité des branchements de 94 %

Depuis le début du contrat, il a été réalisé 3 308 contrôles de branchements. En déduisant les 402 contre visites, et en retenant 156 branchements non conformes pour 2 657 conformes, on arrive à un taux de conformité de 94,5 %.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATION

IV.1 - LA STATION DE ISLE SAINT GEORGES

Cette station d'une capacité nominale de 1 995 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été réhabilitée en 2007.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'un stockage des boues dans un silo drainé puis l'envoi vers un système de déshydratation sur la station intercommunale de Saint Médard. Elle reçoit les effluents d'Ayguemorte et d'Isle Saint Georges.

Le délégataire indique en 2021 que pour les 843 abonnés du réseau d'eau potable (sur les 2 communes), 755 sont desservis par le réseau rattaché à cette station, soit un taux de raccordement de 89%. Ceci devrait conduire à une pollution collectée de l'ordre de 1 600 eq.hab.

Cette station a fait l'objet en 2022 de 2 contrôles d'une journée par l'exploitant et une visite SATESE. Les résultats, qui avec seulement 2 bilans par an ne sont pas très précis, sont donnés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	1 995	1 073	1 430	1 164	-18,63%	53,8%	71,7%	58,3%
Volume (m3/j)	300	235	228	191	-16,23%	78,3%	76,0%	63,7%
DBO5 (kg/j)	120	54,5	81,3	81,1	-0,25%	45,4%	67,8%	67,6%
DCO (kg/j)	239	152	210	144,3	-31,29%	63,6%	87,9%	60,4%
MES (kg/j)	180	73	83	65,6	-20,96%	40,6%	46,1%	36,4%
Azote (kg/j)	30	18	21,4	19	-11,21%	60,0%	71,3%	63,3%
Phosph. (kg/j)	8	2	2,3	2	-13,04%	25,0%	28,7%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On retrouve en 2022 les valeurs de 2020 après une augmentation en 2021. La précision reste faible avec par exemple pour la DBO5 une mesure à 113 et l'autre à 50 kg/j. On n'atteint cependant pas les valeurs théoriques du nombre de raccordés.

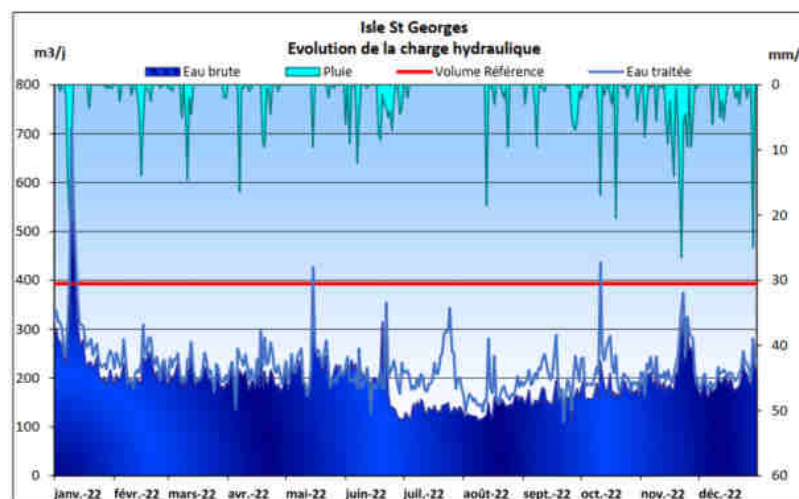
Les valeurs montrent un taux moyen de saturation de près de 58 % alors qu'il était de l'ordre de 72 % en 2021. Les éléments doivent être pris avec précaution car le nombre de bilans est faible.

La station a reçu 69 592 m³ en 2022, valeur faible par rapport aux 83 283 m³ en 2021, 85 905 m³ en 2020 et 74 342 m³ en 2019. La faible pluviométrie de 2022 explique cette valeur qui se rapproche des valeurs théoriques d'eaux usées strictes.

On notera un défaut de mesure sur le débitmètre de sortie (sur évaluation)

L'évolution des volumes est plus en relation avec la pluviométrie et le niveau de la nappe que l'évolution des productions d'eaux usées par les abonnés.

Le graphique ci-contre montre que la station est sensible aux eaux parasites



La desserte d'Ayguemorte et Isle St Georges pour 755 abonnés

La station d'Isle Saint Georges est saturée à 58 % de sa capacité nominale,

Le réseau amène des eaux parasites de nappe et de pluie

de pluviométrie avec un petit décalage dans le temps ce qui laisse supposer plus des eaux de ressuyage ou de vidange des fossés.

Les volumes traités sont plus importants en hiver qu'en été, signe aussi d'entrée d'eau de nappe.

On peut estimer que le débit d'eaux usées strictes se situe à environ 150 m³/j, l'apport de la nappe de l'ordre de 32 m³/j et le reste en cas de pluie, en particulier par le PR des Chambres.

La valeur moyenne du débit entrant est de 191 m³/j mais on observe 5 jours de dépassement du débit de référence de 393 m³/j, soit 1,5 % du temps (36 jours et 10 % en 2020). En début février 2021, la station a reçu son maximum journalier avec plus de 950 m³/j, soit 3 fois plus que le nominal. Cela correspond à un épisode pluvieux important avec des inondations.

Le SATESE précise que les équipements d'auto-surveillance sont conformes.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station		Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen	
Volume	300,0 m³/j	191,0 m³/j	/	/	/
DBO5	35,0 mg/l	3,0 mg/l	60%	99,3%	100%
DCO	200,0 mg/l	33,0 mg/l	60%	95,5%	100%
MES		10,9 mg/l	50%	96,8%	100%
NTK		2,5 mg/l		97,3%	/
Pt		6,3 mg/l		40,0%	/

Des rendements d'épuration très bons et un respect des normes de rejet

Une totale conformité de la station aux normes

Rappel : seulement 2 analyses par an

Les rendements sont très bons et les normes de rejet sont parfaitement respectées.

Le service de la Police de l'Eau indique en juin 2023 que la station est conforme en termes de collecte, traitement et performance par rapport à la Directive ERU et à son arrêté de déclaration (comme en 2021).

IV.2 - LA STATION DE MARTILLAC BOURG

Cette station d'une capacité nominale de 3 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été réhabilitée en 2009. Après traitement, son rejet rejoint le ruisseau du Breyra. Les boues sont traitées par déshydratation mécanique puis envoyée vers une filière de compostage.

Une partie des abonnés de Martillac (environ 120 abonnés) ont leurs eaux usées traitées sur Cadaujac (secteur Vigneau). En réciprocité, des abonnés de Cadaujac (130 abonnés dont des entreprises et des immeubles) sont traités sur la station de Martillac pour une pollution maximale prévue par la convention de 600 eq.hab.

Le délégataire considère en 2021 que 1 303 abonnés sont raccordés à la station mais en incluant des entreprises et des abonnés collectifs (immeuble ou lotissement). En utilisant un ratio de 2,05 (valeur AEP), on arrive à environ 2 700 eq.hab raccordé théoriquement.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	3 700	1 994	2 039	2 319	13,7%	53,9%	55,1%	62,7%
Volume (m³/j)	555	419	437	364	-16,7%	75,5%	78,7%	65,6%
DBO5 (kg/j)	222	112	108	132	22,2%	50,5%	48,6%	59,5%
DCO (kg/j)	444	283	285	329	15,4%	63,7%	64,2%	74,1%
MES (kg/j)	259	123	136	141	3,7%	47,5%	52,5%	54,4%
Azote (kg/j)	55,5	31,3	36,8	33	-10,3%	56,4%	66,3%	59,5%
Phosph. (kg/j)	14,8	3	3,55	4	12,7%	20,3%	24,0%	27,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Une station ne recevant que 63 % de sa capacité

Cette station a fait l'objet en 2022 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE.

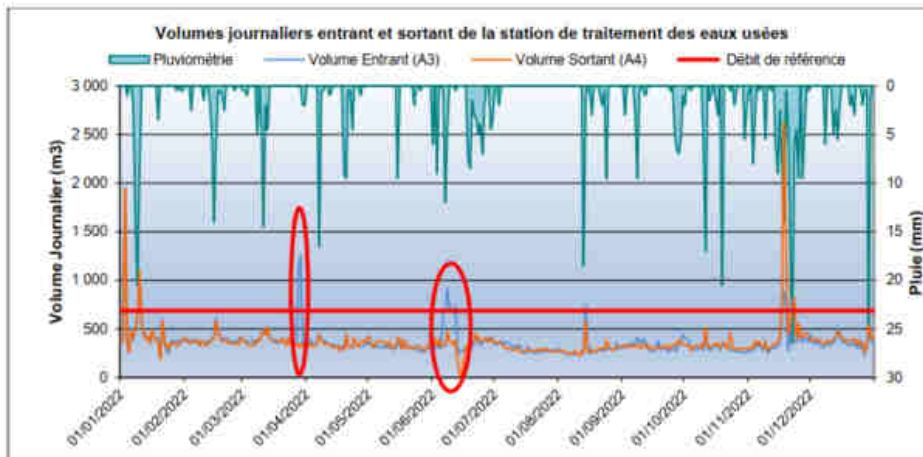
On constate donc une augmentation de la pollution collectée, en relation avec les dernières tranches d'extension du réseau de collecte. La valeur mesurée est cohérente avec le nombre de raccordés.

Le volume total arrivant sur la station est de 159 667 m³ pour 133 026 m³ en 2020 et 159 667 m³ en 2021. La moyenne journalière du débit entrant est de 364 m³/j (437 m³/j en 2021 et 419 m³/j en 2020) avec un maximum dépassant les 697 m³/j de références à 8 reprises seulement en 2022 (51 en 2021 et 49 en 2020).

La station n'apparaît pas en surcharge hydraulique en temps normal et seuls les événements pluvieux importants ont un impact sur le débit entrant comme le montre le graphique ci-dessous. Ainsi, l'événement pluvieux de Novembre a apporté plus de 2 500 m³/j, soit 5 fois le débit nominal.

Ce graphique montre une réaction très rapide aux eaux météoriques dont la ZA de la Grange qui peut être submergée, et un peu aux eaux de nappe. Le délégataire estime que les eaux parasites de nappe représentent environ 160 m³/jour au maximum.

Une sensibilité
aux eaux parasites
météoriques



Nota : les zones cerclées en rouge sont des périodes de défauts du débitmètre pour maintenance

Le trop plein en tête de station a été obstrué et il n'y a plus de rejet direct vers le milieu naturel.

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	555,0 m ³ /j	364,0 m ³ /j	475,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	1,1 mg/l	2,4 mg/l	70%	99,2%	98,8%	OUI
DCO	90,0 mg/l	6,4 mg/l	9,6 mg/l	75%	98,1%	97,2%	OUI
MES	35,0 mg/l	1,2 mg/l	2,3 mg/l	90%	99,1%	98,0%	OUI
Azote	15,0 mg/l	0,6 mg/l	1,8 mg/l	/	96,6%	91,8%	OUI

De bons
rendements
d'épuration
Des rejets
conformes aux
objectifs pour
tous les
paramètres

Les rendements sont bons et la station présente une conformité aux normes de rejet sur tous les paramètres.

Lors de son contrôle sur les données 2022, le service de la Police de l'Eau a indiquée juin 2023 que la station était conforme en termes de collecte, traitement et performance par rapport à la Directive ERU et à l'arrêté national.

Les mesures sur le milieu naturel en amont et aval du rejet montrent l'absence d'impact sur le milieu naturel.

Une conformité de
la station en 2022
d'après la Police
de l'Eau

		Campagne du 15/03/22		Campagne du 07/07/22	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		8,3	8,2	8,1	7,6
Temp	°C	13,4	13,3	17,8	21,7
O2	mg/lO ₂	11,4	11,1	8,1	7,5
Sal O ₂	%	108	105	84	85
COD	mg/l	6,1	4,93	4,69	5,48
DCO	mg/l	19	19	12	13
DBO5	mg/l	1,5	1,5	0,5	0,7
MES	mg/l	9,6	9,6	10	9,4
NH ₄	mg/l	0,05	0,05	0,05	0,329
NO ₃	mg/l	2,15	2,68	1,44	2,04
NO ₂	mg/l	0,0383	0,049	0,02	0,158
NK	mg/l	0,5	0,585	0,5	0,5
PO ₄ ³⁻	mg/l	0,042	0,497	0,084	0,222
Pt	mg/l	0,052	0,171	0,056	0,105
Conductivité	mg/l	490	516	600	875

IV.3 - LE LAGUNAGE DE MARTILLAC TECHNOPOLE

Cette station d'une capacité nominale de 1 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe du lagunage naturel avec 2 bassins successifs et une aire d'infiltration. Elle a été mise en service en 1990 mais l'arrêté de rejet a été modifié en 2012 (passage de 2 000 à 1 000 eq.hab).

Pour tenir compte de l'évolution des zones collectées, le Syndicat a obtenu en janvier 2022 un nouvel arrêté de rejet pour une capacité de 1 300 eq.hab avec des travaux de réhabilitation/extension de la zone de rejet et de la première lagune. Les niveaux de rejet restent identiques.

La station dessert la zone de la Technopole de Martillac et de la ZA du Pin Vert (34 abonnés) sur la commune de Saucats. Les effluents sont refoulés depuis ces zones vers la station.

Après traitement, il n'y a pas de rejet mais une infiltration. Cependant, le SATESE signalait dès 2014 que cette zone fonctionnait difficilement en période de nappe haute et qu'alors les effluents traités débordaient vers les terrains adjacents. Ce phénomène a été confirmé lors d'hiver pluvieux. Cette zone est prévue d'être réhabilitée en 2024.

Cette station a fait l'objet en 2022 de 2 bilans par le délégataire et d'un test du SATESE. Il n'y avait pas de moyen de mesures permanent (sauf le temps de fonctionnements des postes de refoulement). Depuis fin 2017, les refoulements sont équipés de débitmètres et d'une télégestion au niveau du lagunage.

Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	1 000	301	227	315	38,8%	30,1%	22,7%	31,5%
Volume (m3/j)	150	186	155	106	-31,6%	124,0%	103,3%	70,7%
DBO5 (kg/j)	60	11	14,1	12	-14,9%	18,3%	23,5%	20,0%
DCO (kg/j)	120	47	32,7	45	37,6%	39,2%	27,3%	37,5%
MES (kg/j)	70	23	12,2	26	113,1%	32,9%	17,4%	37,1%
Azote (kg/j)	15	5	6,2	7	12,9%	33,3%	41,3%	46,7%
Phosph. (kg/j)	4	0,1	1	1	0,0%	2,5%	25,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Les mesures sont assez fluctuantes en raisons du peu de prélèvements (2 par an) et des périodes choisies pour ces prélèvements (1 en nappe haute et 1 en nappe basse).

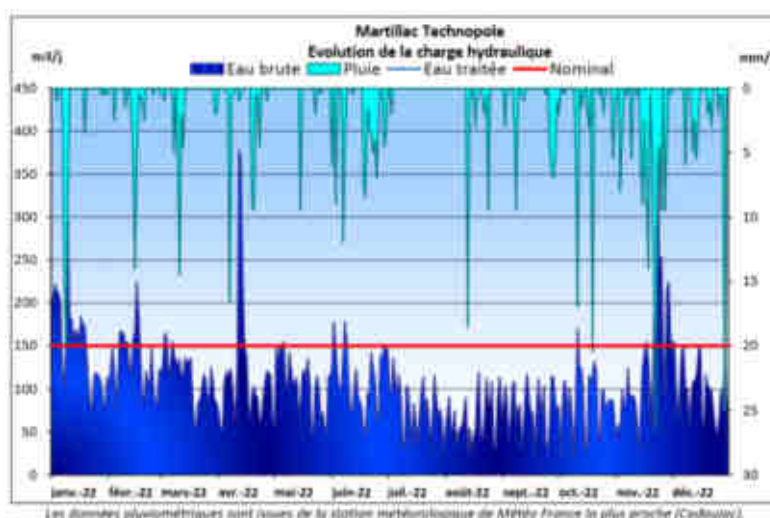
Les bilans de 2022, comme ceux des années précédentes, ne peuvent pas être considérés comme représentatifs.

Du point de vue hydraulique, le volume entrant est principalement sous la dépendance des eaux parasites et pas des effluents réellement apportés par les abonnés raccordés. En 2022, le débit total entrant est de 38 571 m³, plus faible que celui de 55 774 m³ en 2021 et 67 980 m³/an en 2020.

On constate sur le graphique suivant, issu du cahier de vie fourni par le délégataire, des charges hydrauliques anormalement élevées, en particulier en période de nappe haute, permettant de conclure à des entrées permanentes de nappe.

Si l'on prend la période estivale, on constate que le débit ne descend jamais en dessous de 30 m³/j, ce qui correspond environ à l'activité industrielle dont la société Merck.

On note aussi une forte incidence des périodes pluvieuses :



La station de Martillac Technopole est peu chargée avec une dilution importante des effluents entrant par rapport à une station urbaine classique

Des entrées permanentes d'eaux parasites de nappe mais qui ont été réduites par les recherches et les travaux effectués

Le débit de référence de 150 m³/j a été dépassé 47 fois en 2022 (142 fois en 2021 et 224 en 2020), soit 13 % du temps. On voit cependant des diminutions des débits d'eaux parasites grâce aux recherches et travaux menés par le Syndicat.

Les résultats des mesures en sortie de station en 2022 sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Objectif du rejet	Qualité du rejet	Objectif du rejet	Rendement de la station	Conformité
Volume	150,0 m ³ /j	106,0 m ³ /j	/	/	Conforme
DBO5	35,0 mg/l	11,6 mg/l	60%	82,0%	Conforme
DCO	200,0 mg/l	88,4 mg/l	60,0%	61,0%	Conforme
MES	150,0 mg/l	79,7 mg/l	50,0%	11,0%	Non conforme

Conforme si concentration ou rendement atteint

Les rendements sont tout à fait corrects pour ce type de station. La mauvaise valeur sur les MES résulte d'un phénomène de relargage de lentilles en surface après un épisode pluvieux.

La station n'a pas produit de boues car ces dernières sont stockées dans le premier bassin. Une bathymétrie est prévue en 2022 pour une prochaine réhabilitation.

La Police de l'eau a déclaré cette station conforme en collecte et performance pour 2022 mais pas en performance à cause de la présence de MES (lentilles d'eau) dans le rejet.

Le rejet par infiltration est suivi par des mesures dans 2 piézomètres installés en amont et aval de la zone. Il ressort du suivi annuel (2 mesures par an) que les mesures sont délicates dans le piézomètre aval (pas d'eau) et que le rejet a un impact sur les teneurs en DCO de la nappe.

IV.4 - LA STATION DE LA BRÈDE

Cette station a été entièrement refaite en 1999, pour arriver à une station d'une capacité de 3 500 eq.hab fonctionnant sur le principe des boues activées. Elle est conçue pour traiter en période estivale le phosphore et l'azote. Un nouvel arrêté en juillet 2020 impose désormais le traitement en permanence du phosphore. Après traitement, son rejet s'effectue vers le Saucats. Les boues formées sont dirigées vers une filière de déshydratation mécanique par une unité à filtre bande, remplacée en 2022 par une presse à vis.

Cette station dessert les abonnés de la zone du bourg de La Brède et de la zone de la Tuillière sur Ayguemorte. Depuis octobre 2013, une partie des eaux arrivant sur la station est déviée vers la station intercommunale de St Médard d'Eyrans dans les proportions d'environ 30 à 40 % sur la Brède et 70 - 60 % sur St Médard. Ceci a permis d'éviter les surcharges hydrauliques des années précédentes sur cette station de La Brède.

On constate donc qu'avec le transfert des effluents sur la nouvelle station, le taux de saturation de la station de La Brède a été ramené à moins de 40 %. Cette valeur est un peu faible pour un fonctionnement optimal de la station et il est envisagé de revoir cette répartition.

Cette station a fait l'objet en 2022 de 12 bilans et d'une visite du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	3 500	1 285	1 031	1 338	29,8%	36,7%	29,4%	38,2%
Volume (m ³ /j)	525	290	289	224	-22,5%	55,2%	55,0%	42,7%
DBO5 (kg/j)	210	61	49	68	38,5%	29,0%	23,4%	32,4%
DCO (kg/j)	420	152	155	188	21,7%	36,2%	36,8%	44,8%
MES (kg/j)	245	110	69	92	33,3%	44,9%	28,2%	37,6%
Azote (kg/j)	52,5	25,5	19,8	21	6,1%	48,6%	37,7%	40,0%
Phosph. (kg/j)	14	1,6	1,8	2	9,3%	11,6%	13,1%	14,3%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Des rendements d'épuration assez bons pour ce type de station

Une conformité de la station aux normes de rejet sauf pour les MES

Une station avec seulement 30 à 40 % de saturation depuis le détournement en partie des effluents sur la station intercommunale de Saint Médard

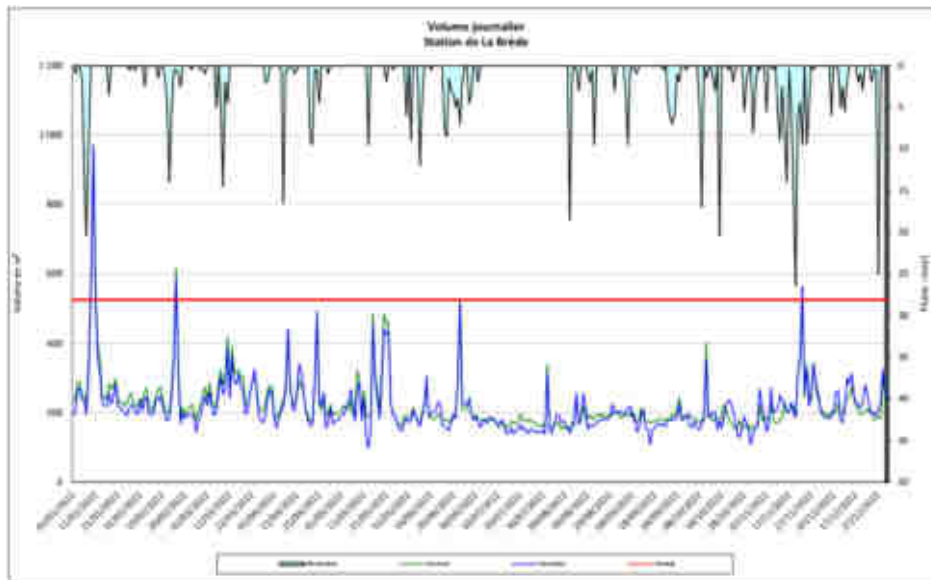
On constate la stabilité des paramètres avec l'envoi d'une partie régulée des effluents sur la station de Saint Médard Intercommunale

Les mesures en continu du débit ont montré des dépassements fréquents en 2013 avec un maximum de plus de 1 000 m³/j. Ce dernier débit représentait 2 fois le débit nominal. Depuis la mise en service du transfert, le volume moyen journalier est redescendu vers 250 m³/j. Ainsi en 2022, le débit moyen est de 224 m³/j, un peu plus faible qu'en 2021 et 2020.

Une incidence de la pluviométrie et de la hauteur de nappe sur les débits entrants

Les dépassements de la capacité hydraulique sont plus rares avec seulement 35 jours en 2021 (35 jours en 2021 et 33 en 2020). Ces dépassements correspondent à de fortes précipitations. On retrouve cette incidence de la pluviométrie et de la nappe hivernale sur le graphique ci-dessous.

Le volume total reçu par la station en 2021 est de 105 427 m³ (106 000 m³/an en 2020 et 103 022 m³/an en 2019). Les débits entrants et sortants sont assez similaires cette année.



Lors de l'épisode particulièrement pluvieux de janvier, la station a reçu 995 m³/j, soit près de 2 fois son débit nominal.

Sur les 12 mesures retenues les résultats en sortie sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	525,0 m ³ /j	224,0 m ³ /j	421,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,1 mg/l	4,0 mg/l	70%	98,9%	97,7%	OUI
DCO	125,0 mg/l	21,4 mg/l	40,0 mg/l	75%	97,3%	96,0%	OUI
MES	35,0 mg/l	7,1 mg/l	16,0 mg/l	90%	98,2%	92,6%	OUI
Azote	15,0 mg/l	3,0 mg/l	3,6 mg/l	/	98,2%	95,3%	OUI
Phosphore	2,0 mg/l	0,8 mg/l	0,7 mg/l	80%	92,1%	74,6%	Tolérance

Un rendement insuffisant sur le phosphore, cependant, les tolérances de la norme font quand même considérer la station comme conforme.

Le SATESE trouve des valeurs similaires et signale une conformité du système d'autosurveillance.

Les mesures sur le milieu naturel effectuée depuis 2016 montrent l'absence d'impact de la station sur l'ensemble des paramètres mesurés avec un ruisseau du Saucats en classe bon à très bon.

Une conformité totale de la station d'après la Police de l'Eau et pas d'impact sur le milieu naturel

		Campagne du 04/08/22	
		Amont rejet	Aval rejet
pH		8,1	8,1
Temp	°C	21	21,3
O2	mg/lO ₂	8,3	8,1
Sat O ₂	%	93	91
COD	mg/l	2,94	2,99
DCO	mg/l	10	10
DBO5	mg/l	0,5	0,5
MES	mg/l	2,2	2,3
NH4	mg/l	0,05	0,0593
NO3	mg/l	0,998	1,01
NO2	mg/l	0,02	0,02
NK	mg/l	0,5	0,113
Pt	mg/l	0,11	0,113
Conductivité	mg/l	515	549

La Police de l'Eau a déclarée la station totalement conforme pour l'année 2022.

IV.5 - LA STATION DE SAINT MÉDARD D'EYRANS BOURG

Cette station a été construite en 1984 et réhabilitée en 2001, pour arriver à une station d'une capacité de 3 700 eq.hab fonctionnant sur le principe des boues activées.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. Les boues formées sont dirigées vers une filière de déshydratation mécanique par une unité mobile à filtre bande jusqu'en 2014 puis par transfert sur le traitement de la station intercommunale.

Cette station dessert les abonnées de la zone du bourg de Saint Médard d'Eyrans. Le taux de raccordement par rapport aux abonnés en AEP est de 91,5 %. Avec la mise en service de la nouvelle station intercommunale, les effluents de la zone artisanale du secteur de La Prade sont désormais dirigés vers cette nouvelle station et non plus vers celle du Bourg. Un industriel s'est raccordé sur la station début 2022.

Cette station a fait l'objet en 2022 de 12 bilans (dont 1 refait avec accord de la Police de l'Eau) et une visite du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	3 700	2 024	1 849	1 849	0,0%	54,7%	50,0%	50,0%
Volume (m3/j)	575	346	346	318	-8,1%	60,2%	60,2%	55,3%
DBO5 (kg/j)	222	112	101	103	2,0%	50,5%	45,5%	46,4%
DCO (kg/j)	450	287	263	283	7,6%	63,8%	58,4%	62,9%
MES (kg/j)	220	127	117	103	-12,0%	57,7%	53,2%	46,8%
Azote (kg/j)	52	35,8	39,0	34	-12,8%	69,1%	75,3%	65,6%
Phosph. (kg/j)	19	3,2	3,9	4	2,6%	17,4%	21,1%	21,6%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

On constate une faible évolution des charges entrant sur la station.

La station reçu lors du bilan de novembre des charges anormalement élevée en DCO et MES, dont l'origine est probablement un déversement clandestin ou un impact de la forte pluviométrie sur cette période.

Sur les 12 mesures retenues les résultats en sortie sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	575,0 m3/j	355,0 m3/j	449,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	7,9 mg/l	49,0 mg/l	80%	97,2%	77,7%	Tolérance
DCO	125,0 mg/l	43,6 mg/l	143,0 mg/l	75%	94,5%	79,7%	OUI
MES	35,0 mg/l	8,2 mg/l	24,0 mg/l	90%	97,1%	91,1%	OUI
Azote	/	15,7 mg/l	26,4 mg/l	/	83,5%	71,0%	/
Phosphore	/	4,2 mg/l	6,3 mg/l	/	59,0%	48,0%	/

On constate donc de très bons rendements comme de 2016 à 2021. Les mesures de février montrent des dépassements en DBO5 et DCO mais la réglementation autorise 2 dépassements sur chaque paramètre par an, ce qui fait que la station est quand même considérée comme conforme.

La station a reçu 116 243 m³ en 2022 (126 612 m³ en 2020 et 113 347 en 2021) avec une moyenne journalière de 311 m³/j et aucun dépassement de la capacité nominale (8 en 2020 et 11 en 2021).

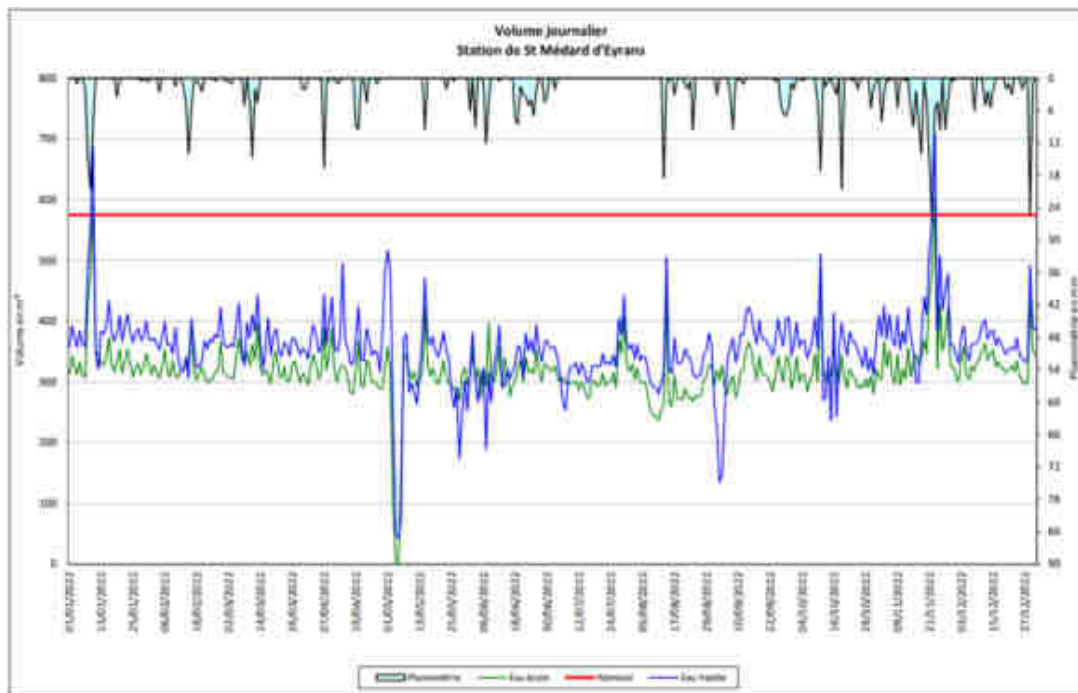
Une station avec un taux de saturation de l'ordre de 50 % sans grande évolution

Des rendements d'épuration très bons et une conformité de 100 %

La station semble peu sensible aux eaux parasites météoriques.

Les entrées d'eaux parasites résultent souvent de l'inondation des terrains où se situe le réseau de collecte.

On note toujours un décalage sensible entre les débits mesurés en entrée et en sortie.



Nota : les valeurs faibles de mai 2022 correspondent à des travaux

En 2021, une totale conformité de la station d'après la Police de l'Eau

Comme dans ses rapports depuis 2018, le service de la Police de l'Eau a indiquée que la station était totalement conforme en termes de collecte, traitement et performance par rapport à la Directive ERU et aux exigences nationales.

IV.6 - LA STATION INTERCOMMUNALE DE SAINT MÉDARD D'EYRANS

Cette station a été mise en service en octobre 2013 avec une capacité de 5 750 eq.hab fonctionnant sur le principe des boues activées. Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. Les boues formées sont dirigées vers une filière de déshydratation mécanique qui traite aussi les boues des stations de St Médard Bourg et d'Isle St Georges.

Cette station dessert les abonnés de la zone industrielle de Saint Médard d'Eyrans, ainsi qu'une partie des effluents provenant du centre de la Brède par délestage au niveau du poste de transfert de la station de La Brède. Des industriels avec des conventions sont raccordés sur cette station et sont équipés de prétraitement permettant de réduire leur charge de pollution avant l'introduction dans le réseau de collecte.

Cette station a fait l'objet en 2022 de 24 bilans et une visite du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Equivalent habitants	5 750	5 275	3 492	4 021	15,2%	91,7%	60,7%	69,9%
Volume (m3/j)	855	591	591	591	0,0%	69,1%	69,1%	69,1%
DBO5 (kg/j)	345	374	229	236	3,1%	108,4%	66,4%	68,4%
DCO (kg/j)	690	736	530	626	18,1%	106,7%	76,8%	90,7%
MES (kg/j)	460	242	157	204	29,9%	52,6%	34,1%	44,3%
Azote (kg/j)	81	45,0	39,0	39	0,0%	55,9%	48,4%	48,4%
Phosph. (kg/j)	29	5,0	4,2	4,2	0,0%	17,4%	14,6%	14,6%

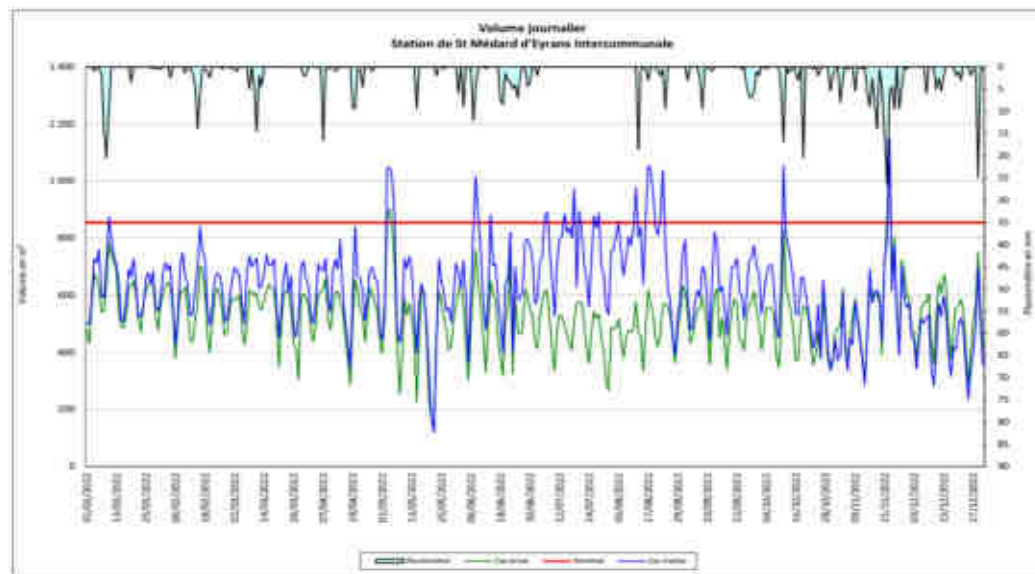
On constate une hausse de valeurs moyennes des charges entrantes avec des teneurs parfois élevées. Le Syndicat et le délégataire travaille avec les industriels pour fiabiliser leur prétraitements et le respect de leur conventions de rejet.

Certains bilans montrent encore des charges plus élevées, signes d'un moins bon fonctionnement des prétraitements des industriels ou d'une mauvaise condition de prélèvement (valeurs 4 fois supérieures à la moyenne en octobre 2022).

En 2022, les mesures montrent des variations du débit entrant importantes avec un total de 191 782 m³ (216 694 en 2020 et 212 751 en 2021), une moyenne journalière de 525 m³/j et 6 dépassements de la capacité nominale (avec un maximum au-dessus de 1 200 m³/j, soit 2 fois le débit nominal) mais 3 sont intervenus quand la totalité des eaux entrantes de la station du Bourg était déviée vers la station intercommunale..

Il est encore constaté que le débitmètre de sortie surestime les débits d'environ 18 % à cause d'un problème physique de ce débitmètre.

Des arrivées d'eau parasites de nappe et météorologiques



Nota : la forte valeur en mai résulte de travaux

Les mesures en continu du débit montrent une incidence des week-end et des périodes hivernales (nappe haute) sur les débits, en plus des incidences des pluies. Certains secteurs du réseau peuvent être inondés quand le Saucats déborde.

Sur les 24 mesures retenues les résultats en sortie sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	855 m3/j	642 m3/j	875 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,7 mg/l	18,0 mg/l	80%	98,7%	95,3%	OUI
DCO	125,0 mg/l	30,7 mg/l	48,0 mg/l	75%	96,8%	90,2%	OUI
MES	35,0 mg/l	6,0 mg/l	15,0 mg/l	90%	98,1%	85,4%	OUI
Azote	/	4,3 mg/l	4,7 mg/l	/	94,5%	90,1%	/
Phosphore	/	6,3 mg/l	12,4 mg/l	/	24,6%	0,0%	/

Des rendements d'épuration très bons respectant l'autorisation de rejet

La Police de l'Eau confirme le respect des normes

On constate donc de très bons rendements et un respect des normes de rejet. Les paramètres azote et phosphore sont bons. Les dépassements en quantité lors des arrivées fortes d'effluents industriels sont compensés par de bons rendements, ce qui permet de respecter les normes de rejet.

Comme depuis 2018, la Police de l'Eau a indiqué que la station était totalement conforme mais demande la réalisation de 2 bilans par mois pendant encore une année en raison des dépassements de la capacité sur le bilan du mois d'octobre (arrivée industriel ?).

IV.7 - LA FILIÈRE BOUES

La filière boues retenue est celle de la déshydratation par des unités fixes. Les boues sont désormais évacuées vers une filière de compostage depuis 2007. Une grosse partie de cette opération de déshydratation se réalise sur la station de Saint Médard Intercommunale avec un transport des boues de la station de Saint Médard Bourg et celle d'Isle St Georges. Les stations de Martillac et de La Brède traitent leurs boues sur leur site. La station de Martillac technopole (lagunage) n'est pas concernée par le traitement des boues tant que les opérations de curage ne sont pas réalisées.

En 2022 on peut noter :

- la fiabilisation du traitement sur la station de La Brède avec la mise en œuvre d'une presse à vis
- un arrêt de la presse à vis de la station intercommunale pendant plusieurs mois avec un transport des boues liquides vers la station de La Brède et de Martillac.

Le tableau ci-dessous montre globalement une petite augmentation de la quantité de boues sortie des stations avec des variations pour une station donnée.

Valeurs en t MS/an	Martillac	La Brède	Isle St Georges	St Médard Bourg	St Médard Interco	Total
Boues produites						
2015	21,1	17,1	16,8	8,4	78,4	141,8
2016	31	18,4	17,9	32,9	105,4	205,6
2017	21	33,7	15,9	35,2	95,6	201,4
2018	18,5	29,1	12,4	29,5	91,5	181
2019	42	16,9	21,2	44,2	112,3	236,6
2020	34,5	15,4	14,1	21	71,8	156,8
2021	52,7	19,4	26,7	43,9	63,4	206,1
2022	50,3	30,5	24,6	27	84,8	217,2
Variation	-4,6%	57,2%	-7,9%	-38,5%	33,8%	5,4%

On retrouve en 2022 des valeurs plus cohérentes avec les années précédentes après une diminution très importante de la production de boues en 2020. Pour l'année 2022, on obtient le détail suivant (chiffres recalculés) :

	Isle St Georges	La Brède	Martillac	St Med Bourg	St Med Interco	Total
DBO5 traitée	81 kg/j	68 kg/j	132 kg/j	103 kg/j	236 kg/j	620 kg/j
Boues théoriques	20,7 T MS	21,7 T MS	42,2 T MS	32,9 T MS	75,4 T MS	192,8 T MS
Boues réelles	24,6 T MS	30,5 T MS	50,3 T MS	27,0 T MS	84,8 T MS	217,2 T MS
Différence	3,9 T MS	8,8 T MS	8,1 T MS	-5,9 T MS	9,4 T MS	24,4 T MS
Taux de production	1,2	1,4	1,2	0,8	1,1	1,1
Volume	1 485 m3/an	362 m3/an	362 m3/an	3 654 m3/an	630 m3/an	6 493 m3/an
Siccité	1,66 %	8,43 %	13,90 %	0,74 %	13,46 %	

(sortie silo) (sortie presse) (sortie presse) (sortie silo) (sortie presse)

La production totale des boues annoncée par l'exploitant est de 217 tonnes de matières sèches pour l'année 2022, en hausse importante par rapport aux 188 tonnes de 2020 et proche de la valeur de 206 tonnes de 2021. Les boues sont transformées en compost sur 4 sites différents.

Il est à noter que suite à différentes pannes du matériels, les stations de Martillac et surtout La Brède ont déshydraté des boues de la station intercommunal.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée. La nouvelle filière permet un déstockage plus régulier des boues.

V - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité a réalisé de nombreux travaux pour améliorer le service et prévoit aussi des travaux pour le futur (les chiffres sont arrondis) :

Opération	Description	Type	Montant	Subvention
Travaux ou études débutés en 2022				
155	Réhabilitation rue des Vignes (895 m)	Réhabilitation	250 000 €	
55	Remplacement de l'unité mobile de la station de La Brède	Réhabilitation	79 400 €	
	Réalisation du diagnostic périodique	Étude	6 180 €	
180	Etude ARD et travaux	Neuf	70 000 €	
178	Réhabilitation Avenue de la Sauque	Réhabilitation	140 000 €	
179	Réhabilitation Allée de Pelletan	Réhabilitation	140 000 €	
182	Réhabilitation rue Aliénor Aquitaine	Réhabilitation	125 000 €	
175	Extension secteur Portail et Arnaudet	Neuf	694 800 €	100 000 €
	TOTAL 2022		1 505 380 €	100 000 €
Travaux ou études projetés en 2023 ou suivant				
162	Renforcement PR Lagrange et refoulement	Réhabilitation	140 000 €	Demande
184	Réhabilitation rue des peintre à St Médard	Réhabilitation	650 000 €	
186	Déplacement PR RN113 et traitement H2S	Réhabilitation	200 000 €	
187	Réhabilitation PR les Agues	Réhabilitation	70 000 €	
181	Etudes secteur les Chambres à Martillac	Étude	10 000 €	
185	Révision zonage St Médard d'Eyrans	Étude	10 000 €	
188	Réhabilitation réseau Cordon d'Or	Réhabilitation	340 000 €	
189	Réhabilitation réseau Rue des Girolles	Réhabilitation	160 000 €	
190	Déplacement et renouvellement réseau cadre AFSB	Réhabilitation	150 000 €	SNCF
191	Extension réseau Portail Arnaudet 2ème partie	Neuf	360 000 €	
192	Extension secteur Rambaud et reprise refoulement	Neuf	180 000 €	
193	Réhabilitation réseau Place Montesquieu et la Brédinière	Réhabilitation	200 000 €	Demande
194	Extension réseau route de Laugueyre	Neuf	190 000 €	
195	Suppression poste Mirebeau	Réhabilitation	100 000 €	Demande
196	Etude STEP Martillac	Étude	10 000 €	
	Total projet		2 770 000 €	0 €

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. Une synthèse est faite en fin de document.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : **90,9 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés AEP) : **86 %**
- Schémas réalisés et approuvés en 2001 avec des révisions ces dernières années dont La Brède, Ayguemorte et Martillac en 2018. Schéma de St Médard prévu en 2024
- Conformité de la collecte, du traitement et de la performance des stations d'épuration : Par courrier en date de juin 2023, la Police de l'Eau indique pour 2022 la conformité des stations. La station de Martillac Technopole n'étant pas conforme à cause des MES (présence de lentilles d'eau), le taux pondéré par la DBO₅ conduit à une valeur de **98,1% de conformité** (81,4 % en 2021).

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105** sur un total possible de 120. Ce résultat reste correct mais la prise en compte de l'absence de données sur les dates de pose des canalisations et des altimétries a fait baisser la note par rapport à 2019.

Une conformité
partielle donnée
par la Police de
l'Eau

Une bonne
connaissance des
réseaux

Un taux de renouvellement qui augmente chaque année

Le taux moyen de renouvellement des conduites sur 5 ans est égal à **1,03 %**. Les travaux de réhabilitation réalisés depuis 2015 ont fait augmenter cet index qui était auparavant de 0,28 %. Le Syndicat réhabilite environ 800 à 1 200 m de canalisations tous les ans, en plus des interventions sur les ouvrages.

L'indice de connaissance des rejets s'établit à 80 sur 120 avec la mise en service du déversoir du réseau en amont du poste du Lavoir à Saint Médard d'Eyrans . Ce déversoir a fonctionné pendant les travaux du poste du Lavoir et lors des épisodes pluvieux importants. En 2022, il y a eu 2 déversements dont un pendant des travaux sur le poste du Lavoir avec interruption du pompage.

Le délégataire n'indique pas de secteur qui nécessite plus d'un curage par an. **L'indice du nombre de curages fréquents est donc de 0 pour 100 km de réseau**, pour 1,95 en 2020 et 0,98 en 2021.

VI.3 - LES INDICATEURS CONCERNANT LES ABONNÉS

Les volumes assujettis du service sont les suivants :

	2018		2019		2020		2021		2022	
	m3/an	% tot	m3/an	% tot	m3/an	% tot	m3/an	% tot	m3/an	% tot
Ayguemorte	46 015	9,31 %	45 970	8,73 %	48 385	6,71 %	53 007	8,50 %	55 399	6,83 %
Isle St Georges	17 256	3,49 %	17 675	3,36 %	19 700	2,73 %	18 281	2,93 %	19 804	2,44 %
La Brède	175 234	35,46 %	181 491	34,47 %	192 426	26,67 %	192 954	30,95 %	196 491	24,22 %
Martillac	98 348	19,90 %	117 274	22,27 %	152 396	21,12 %	154 213	24,73 %	162 837	20,08 %
St Médard	157 382	31,84 %	164 181	31,18 %	308 586	42,77 %	205 034	32,88 %	376 584	46,43 %
dont industriel					151 248		52 412		201 140	
dont domestiques					157 338		152 622		175 444	
Total Syndicat	494 235		526 591		721 493		623 489		811 115	
Beautiran							268		362	
Cadaujac							1 523		1 116	
Saucats et Léognan	199				1 025		2 678		2 386	
Total service	494 434		526 591		722 518		627 958		814 979	

On constate que la commune de Martillac participe de plus en plus aux volumes assujettis, en correspondance avec les nouvelles tranches d'extension du réseau. La commune de Saint Médard d'Eyrans est atypique avec de forts volumes industriels sous convention.

Des réclamations qui restent à un niveau élevé

68 réclamations écrites ont été recensées en 2022 (68 en 2021 et 72 en 2020), ce qui conduit à un taux de réclamation de **13,15 réclamations pour 1 000 abonnés**. Ce taux est élevé par rapport à d'autres services mais la méthode de calcul du délégataire lui est défavorable.

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture		Information	Travaux	Autres	TOTAL
		Facturation	Paiement				
Nombre de contacts	229	266	443	1 248	193	103	2 482
Dont réclamation	8	195	34	/	/	37	274

Contrairement à 2019 et 2020, il n'a pas été signalé d'abonné qui a subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0,0 pour 1 000 habitants**.

L'exploitant indique que 3 276 abonnés sont mensualisés (3 158 en 2021), soit 63 % environ des contrats, chiffre en augmentation depuis 2009.

Un taux d'impayés qui augmente à une valeur faible par rapport aux contrats similaires

Cette année encore il a été constaté **un taux d'impayés de 1,22 %, en augmentation** (1,07 % en 2021 et 0,94 % en 2020)

correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. Ce taux est stable et peu élevé par rapport aux données moyennes en France. Avant 2018, le délégataire ne distinguait pas les données du service de l'assainissement de celui de l'eau potable conduisant à des valeurs non représentatives.

Les variations des créances irrécouvrables sont assez surprenantes avec des chiffres élevés une année sur deux.

	2019	2020	2021	2022
Créances irrécouvrables	18 804,07 €	3 969,82 €	23 297,64 €	6 934,20 €
Facturation totale N-1	1 584 154 €	1 834 928 €	2 149 230 €	2 003 738 €
Taux d'irrécouvrables	1,19 %	0,22 %	1,08 %	0,30 %
Créances à 6 mois	59 392,89 €	60 617,17 €	57 040,00 €	58 028,00 €
Montants des impayés	19 009,00 €	17 248,00 €	23 083,88 €	24 463,72 €
Taux d'impayés	1,20 %	0,94 %	1,07 %	1,22 %

Des actions de solidarité pour les plus démunis

Il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 1 dossier d'un montant total de 15,48 € (343,61 € en 2021). Pour faciliter la trésorerie des abonnés en difficulté, 67 échéanciers ont été accordés contre 61 en 2020.

De nombreux dégrèvements

Le service a procédé à 42 régularisation de factures pour fuites (60 en 2021) pour un volume de 23 483 m³ et un montant de 27 358 € (respectivement 32 431 m³ et 36 865 € en 2021). Les valeurs 2021 sont particulièrement élevées car elles intègrent des dossiers de 2020 non traités à cause du COVID. En 2022, un des dossier atteint 7 962 m³ pour 9 365 €.

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné, sauf les mensualisés, paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est aussi assuré par le SIAEPA.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privé de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L1331-8 du Code de la Santé Publique).

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour les années 2018/2021 le Syndicat a fixé les tarifs suivants (dernière délibération le 29 juin 2017):

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	22,78 €/an	22,78 €/an	22,78 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	1,3000 €/m3	1,3000 €/m3	1,3000 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. A partir de 2015, il s'agit du nouveau tarif issu de la renégociation du contrat.

Le tarif du nouveau contrat en 2015 puis une augmentation contractuelle de la part de l'exploitant

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	60,07 €/an	62,43 €/an	65,50 €/an	4,92%	3,07 €/an
Consommation					
0 à 150 m3	0,7636 €/m3	0,7936 €/m3	0,8327 €/m3	4,93%	0,0391 €/m3
> 150 m3	1,0690 €/m3	1,1110 €/m3	1,1657 €/m3	4,92%	0,0547 €/m3

La hausse des index fait monter le tarifs de 2,65 % en 2020, de 1,65 % en 2021 et de 3,93 % en 2022.

En 2023, on constate une hausse encore plus forte (+4,92%) en raison de la crise économique et des variations fortes du coût de l'énergie.

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %, puis une seconde hausse à 10 % en 2014.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0,245 €/m³ en 2017 et de 0,250 €/m³ depuis 2018. Cette redevance est donc stabilisée.

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Il est rappelé qu'en raison d'une modification du tarif du délégataire à partir du 1^{er} octobre de chaque année, les valeurs indiquées dans le RPQS sur une année civile (calculées sur le tarif au 1^{er} janvier) sont légèrement erronées par rapport aux factures réellement payées par les abonnés sur cette même année.

2022	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation en % 2022/2021	Variation en % 2022/2023
Part collectivité					
Abonnement	22,78 €/an	22,78 €/an	22,78 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	1,3000 €/m ³	1,3000 €/m ³	1,3000 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	60,07 €/an	62,43 €/an	65,50 €/an	3,93%	4,92%
Consommation					
0 à 150 m ³	0,7636 €/m ³	0,7936 €/m ³	0,8327 €/m ³	3,93%	4,93%
> 150 m ³	1,0690 €/m ³	1,1110 €/m ³	1,1657 €/m ³	3,93%	4,92%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Modernisation	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

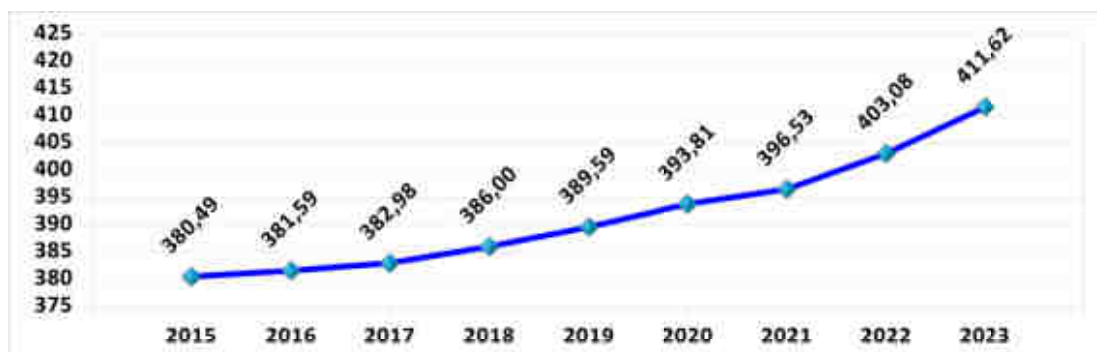
	Prix janvier 2022	Prix janvier 2023	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	22,78 €	22,78 €	/	0,19 €
Consommation	156,00 €	156,00 €	0,00%	1,30 €
Part exploitant				
Abonnement	62,43 €	65,50 €	4,92%	0,55 €
Consommation	95,23 €	99,92 €	4,93%	0,83 €
Sous total hors taxes	336,44 €	344,20 €	2,31%	2,87 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	366,44 €	374,20 €	2,12%	3,12 €
TVA à 10%	36,64 €	37,42 €	2,12%	0,31 €
TOTAL TTC	403,09 €	411,62 €	2,12%	3,430 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 3,43 €/m³ TTC (2,87 €/m³ HT), soit un total TTC de 411,62 €/an (Année 2023)

Une TVA à 10 % et
une redevance
Agence de l'Eau
stabilisée à
0,25 €/m³

En 2021, pour une
consommation de
120 m³/an, un prix
global de 396,53 €
TTC, soit 3,30 €/m³.
Pour 2022 un prix de
3,36 €/m³ pour un
total de 403,8 € TTC,
soit une
augmentation de
6,55 € TTC
En 2023, l'inflation
fait monter le coût à
411,62 € TTC soit
3,43 €/m³

L'évolution d'une facture TTC de 120 m³ est la suivante :

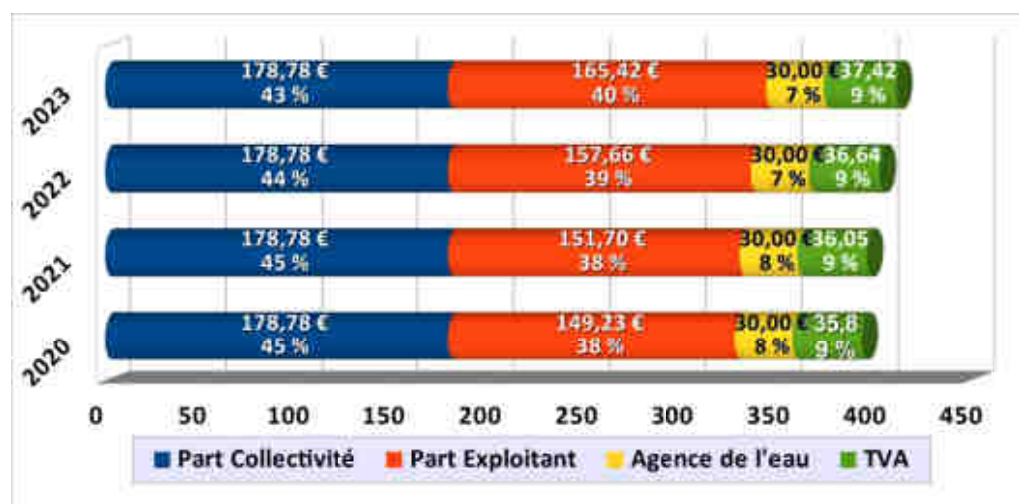


On constate donc une montée lente mais régulière. Depuis le début du contrat en 2015, la facture a augmenté de 31,13 €, soit 8,2 % en 8 ans.

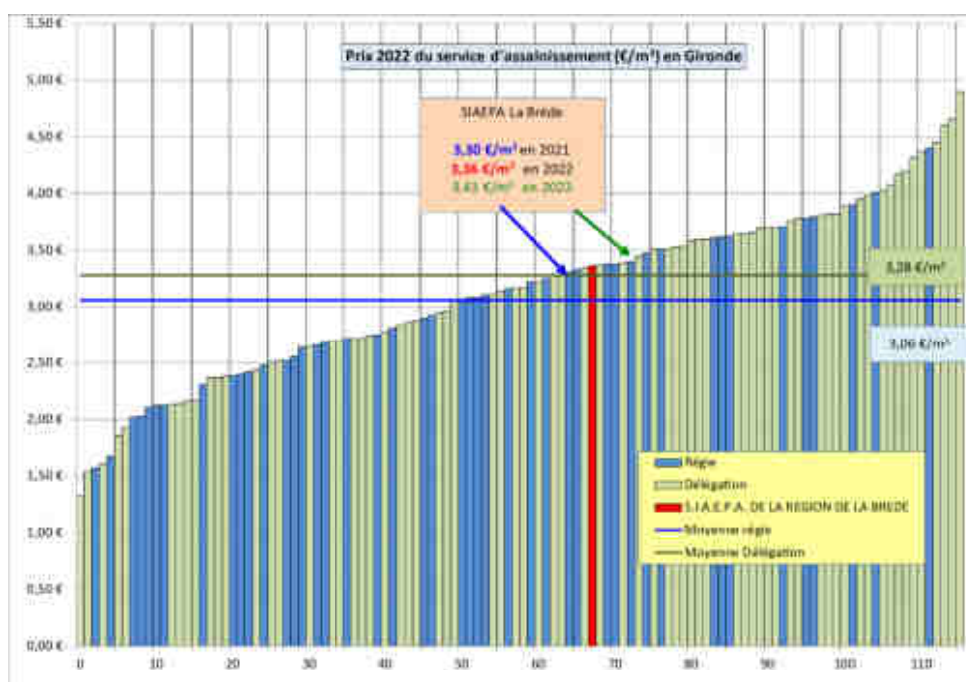
L'augmentation est donc d'un peu plus de 1 % par an, ce qui reste raisonnable.

En fonction des éléments ci-dessus, la répartition de la facture est la suivante :

Une augmentation
raisonnable de la
facture de 8 % en
8 ans



Par rapport aux données 2022 de l'ensemble de la Gironde, le prix de l'assainissement classe le SIAEPA de La Brède en 67^{ème} position sur 115 collectivités, légèrement au-dessus de la moyenne départementale :

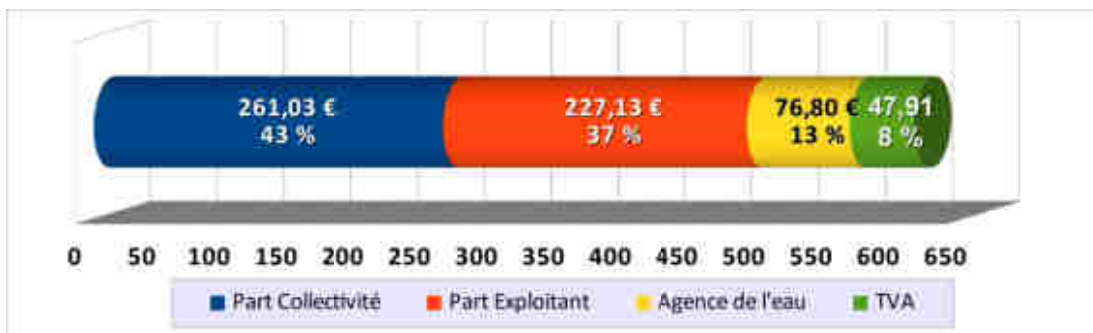


Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2023 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,11 €/m³ (total annuel de 612,87 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 4,19 €/m³ sur l'ensemble du Bassin Adour Garonne en 2018 mais de 5,20 € sur le département de la Gironde (2022).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

Composant d'une facture eau + assainissement de 120 m³/an en 2022

Un montant
annuel 2022 de la
facture eau +
assainissement de
612,87 € TTC, soit
un prix de
5,11 €/m³



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une augmentation
des recettes

2022	Syndicat		Exploitant			
Nombre d'abonnés	5 172					
Volume vendu	613 839 m3					
Prix abonnement	22,78 €/an		62,43 €/an			
Prix au m3	1,30 €/m3		0,8793 €/m3			
	Recettes				Total RAD	Part du total
	Théoriques	RAD 2022	Théoriques	RAD 2022		
Parts fixes	117 818,16 €	117 370,00 €	322 887,96 €	332 929,00 €	450 299,00 €	22,9%
Consommations	797 990,70 €	843 103,00 €	539 725,97 €	672 947,00 €	1 516 050,00 €	77,1%
TOTAL 2022	915 808,86 €	960 473,00 €	862 613,93 €	1 005 876,00 €	1 966 349,00 €	
Valeurs 2021	862 497,06 €	863 653,00 €	824 889,49 €	801 066,00 €	1 664 719,00 €	
Différence	53 311,80 €	96 820,00 €	37 724,44 €	204 810,00 €	301 630,00 €	

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

Il avait été signalé en 2020 que les recettes annoncées étaient anormalement élevées, probablement par rattrapage des redevances dues par des abonnés de collectivités voisines ou de la Technopole de Martillac.

En 2021 on avait des valeurs réelles plus proche des valeurs théoriques.

En 2022, les valeurs pour la collectivité sont cohérentes mais celle du délégataire sont hautes. Il y a cependant toujours le problème de la recette des industriels qui est fonction de leur conventions et qui n'ont pas un prix identiques à ceux des particuliers.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Un compte
administratif bien
équilibré

2022		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2022	Dépenses	984 091,12 €	1 095 657,81 €	2 079 748,93 €
	Recettes	1 441 474,97 €	930 942,24 €	2 372 417,21 €
	Balance	457 383,85 €	-164 715,57 €	292 668,28 €
Report exercice 2021		1 725 554,18 €	733 428,33 €	2 458 982,51 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		2 182 938,03 €	568 712,76 €	2 751 650,79 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			833 462,64 €	833 462,64 €
Clôture exercice 2022		2 182 938,03 €	-264 749,88 €	1 918 188,15 €

Un compte d'investissement en négatif en raison des fortes sommes en reste à réaliser et de dépenses supérieures aux recettes

Le compte administratif est bien équilibré et laisse une marge pour des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Une dette stable
les prochaines
années

L'encours de la dette est de 747 927,89 € fin 2022 composé de 392 472,21 € d'emprunts et de 355 455,68 € des avances de l'Agence de l'Eau.

On notera que la majorité des emprunts sont en réalité des remboursements d'avances sans frais de l'Agence de l'Eau qui présentent la particularité de ne pas produire d'intérêts, ce qui est plutôt favorable pour les finances du Syndicat.

En 2022, une annuité de 25 000 € s'est arrêté et deux autres pour un total de 2 513,38 € vont s'arrêter en 2023.

Des annuités de la
dette de 28 € par
abonné

Année	2021	2022	Variation
Encours de la dette	875 940,34 €	747 927,89 €	-128 012,45 €
Remboursement annuel	170 728,61 €	145 026,49 €	-25 702,12 €
dont capital	151 895,38 €	128 012,45 €	-23 882,93 €
dont intérêts	18 833,23 €	17 014,04 €	-1 819,19 €
Nombre d'abonnés	5 017	5 172	155
Dette par abonnés	174,59 €	144,61 €	-29,98 €
Remboursement annuel par abonné	34,03 €	28,04 €	-5,99 €

Cette dette représente environ 145 €/an par abonné, soit 70 €/an par habitants.

Le remboursement réalisé en 2022, soit 145 026 € correspond à environ 28 € par abonné et par an.

On constate que les remboursements se stabilisent à environ 142 000 € d'annuité avec un plateau jusqu'en 2026, puis une chute brutale des emprunts qui s'arrêteront en 2030.



N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2022		
											Capital	Intérêts	Annuité
5	2014	CMSO 2013	CMSO	15 ans	3,70%	Trim.	6	2028	500 000,00 €	200 000,12 €	33 333,32 €	8 170,83 €	41 504,15 €
6	2013	CRCA 967	CA	15 ans	3,90%	Annuel	5	2027	500 000,00 €	192 472,09 €	34 276,91 €	8 843,21 €	43 120,12 €
7	2008	AgEau 2008	AG	15 ans	0,00%	Annuel	0	2022	26 390,00 €	1 759,38 €	1 759,33 €		1 759,33 €
8	2008	AgEau 2008	AG	15 ans	0,00%	Annuel	0	2022	11 310,00 €	754,00 €	754,00 €		754,00 €
9	2012	AgEau 2011	AG	15 ans	0,00%	Annuel	4	2026	56 082,40 €	18 694,20 €	3 738,82 €		3 738,82 €
10	2012	AgEau 2011	AG	15 ans	0,00%	Annuel	4	2026	121 008,00 €	40 336,00 €	8 067,20 €		8 067,20 €
11	2012	AgEau 2011	AG	15 ans	0,00%	Annuel	4	2026	164 929,60 €	54 976,60 €	10 995,30 €		10 995,30 €
12	2012	AgEau 2011	AG	15 ans	0,00%	Annuel	4	2026	41 147,20 €	13 715,80 €	2 743,14 €		2 743,14 €
13	2012	AgEau 2012	AG	15 ans	0,00%	Annuel	4	2026	8 937,50 €	2 979,20 €	595,83 €		595,83 €
14	2015	110335721	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	41 232,40 €	19 241,84 €	2 748,82 €		2 748,82 €
15	2015	110335721	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	30 252,00 €	14 117,60 €	2 016,80 €		2 016,80 €
16	2015	110335721	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	14 020,60 €	6 543,00 €	934,70 €		934,70 €
17	2015	110335721	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	10 286,80 €	4 800,56 €	685,78 €		685,78 €
18	2015	120335821	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	300 000,00 €	140 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
19	2015	120335892	AG	15 ans	0,00%	Annuel	7	2029	80 437,50 €	37 537,50 €	5 362,50 €		5 362,50 €
TOTAL GÉNÉRAL									1 906 034,00 €	747 927,89 €	128 012,45 €	17 014,04 €	145 026,49 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

VIII.1 - INDEX DE LA RÉGLEMENTATION NATIONALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	2021	2022	Evolution 2021/2020	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab		11 089	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	4	4	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	206,1	228,5	++	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,36	3,43	-	2,37
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	86,1	90,9	+	92,5
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	105	105	/	66,6
P203.3	Conformité de la collecte	%	100,0	100,0	/	98,4
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100,0	100,0	/	98,04
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100,0	100,0	/	96,9
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100,0	100,0	/	99,8
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m³	0,000	0,000	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	1,77
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,98	0,00	+	5,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	1,07	1,22	/	0,5
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	81,4	98,1	++	98,6
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	80	80	/	42,3
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	1,2	0,7	/	3,77
P257.0	Taux d'impayés	%	1,07%	1,22%	-	2,69
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	13,6	13,2	/	3,86

Références : données ONEMA 2017 : valeurs sur synthèse nationale de services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ces indices sont similaires à ceux de l'année précédente mais on note quelques améliorations sensibles. D rares indices restent moins bons que les valeurs moyennes de l'ONEMA.

- La conformité des stations n'était pas bonne (données 2013 à 2015) à cause de problème de MES ou d'azote sur 2 stations. De 2016 à 2019, le score de 100 % de conformité est donné par la Police de l'Eau . En 2020, on redescend à la valeur de 76,2 % en raison des non-conformités des stations de Martillac et de La Brède sur le paramètre phosphore. En 2021, c'est encore la mise en place du traitement du phosphore courant 2021 sur la station de Martillac qui fait baisser la note. En 2022, seule la station de Martillac technopole est non conforme, les autres étant considérés comme conforme par application des tolérances sur les dépassements.
- Le taux de renouvellement atteint un score très bon par rapport à la moyenne nationale mais les travaux qui ont portés sur des postes de refoulement sont non comptabilisés dans cet index
- L'indice de connaissance des rejets est passé à 80 après la réalisation du déversoir du centre de St Médard en 2020
- Le taux d'impayés est inférieur à la moyenne nationale
- Le taux de réclamation se stabilise mais reste élevé**
- Le prix de l'eau est élevé en raison des lourds investissements des dernières années.
- La quantité de boues sortie du système a remonté de manière importante

Le coût total des services Eau et Assainissement conduit à un prix 2022 de 612,87 € TTC pour 120 m³, soit 5,11 € TTC du m³. Sur la Gironde en 2022, ce prix est en moyenne de 5,03 €/m³.

VIII.2 - INDICATEURS LIÉS AU CONTRAT

Le contrat donne dans son annexe 21 les engagements du délégataire sur le respect de certains index réglementaire mais aussi sur des indicateurs spécifiques. Le délégataire a fourni dans son RAD quelques uns de ces indicateurs dans un tableau spécial (case en bleu dans le tableau). Sinon des éléments sont disséminés dans le rapport.

Le tableau ci-dessous reprend ces éléments

N°	Désignation	Unité	Engagement contractuel	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Remarques
IP1	Taux de réponse aux courrier en 15 jours	%	Suivi	89,6	93	
IP2	Taux de lettre en attente	%	Suivi		48	Valeur élevée
IP3	Réclamation par thème	Unité	Suivi	72 soit 14,4 %		/
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des branchements neufs	%	Suivi	?	69,4	Pas bon
IP5	Taux de conformité des bilans (boues et eau)	%	100 %	Boues : 100 % Eau : 81,4 %	Boues : 100 % Eau : 98,1%	Non conforme mais pas pour faute du délégataire
IP6	Rendement épuratoire en DBO5	%	> 95 %	> 96,4 %	> 97 %	Indicateur peu significatif selon le type de traitement (dont lagunage)
IP7	Nombres de contrôles de branchements existants réalisés par le délégataire	U	50 %	2 844 soit 64 %	2 657 soit 62 %	Conforme mais à vérifier
IP8	Production de boues	tMS	> 129 t	206	228	Dépend de la pollution entrante
IP9	Rejets sans épuration dans le milieu naturel	U	Suivi	18	2	Le DO existant est suivi
IP10	Nombre de journée de dysfonctionnement majeur du système de traitement	J	Suivi	0	3	Arrêt de la station de St Médard Bourg pour travaux et transfert des effluents vers celle inter communale
IP11	Nombre de jour d'arrêt des pompage	J	Suivi	0	0	
IP12	Nombre de désobstruction du réseau	U	Suivi	9	3	
IP13	Nombre d'incident sur la collecte ou	U	0	0	0	

	traitement					
IP14	Indice d'eaux parasites	%	< 15 %	?	?	
IP15	Nombre de points noirs	U	Suivi	1	0	Entre 1 et 2 selon l'année
IP16	Nombre réparations de conduites pour défauts d'étanchéité	U	Suivi	?	?	
IP17	Linéaire hydrocurage préventif	ml	10 % du total /an	< 9 %		Non respect du contrat

Beaucoup de ces indicateurs ne sont que « suivi » et sont donc donnés à titre indicatif.

On peut faire les constatations suivantes :

- Même si le contrat ne prévoit qu'un suivi, le délai de réalisation des branchements neufs n'est pas toujours satisfaisants. Cela se traduisait par des plaintes des abonnés (ou futur abonné) auprès du Syndicat.
- Le taux de conformité de stations n'est pas de 100 % à cause de la présence de lentilles sur le bassin de lagunage de la station de Martillac Métropole
- La notion globale de rendement épuratoire est peu significative car cela dépend du type de traitement (moins bon pour le lagunage) et de la charge entrante
- l'indice IP14 sur les eaux parasites a peu de signification car cela ne dépend pas du délégataire, en particulier en cas de fortes pluies avec inondations
- Le linéaire d'hydrocurage réalisé par le délégataire est plus faible que les engagements du contrat

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de La Brède**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2022**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service :	5 172	Ratio AEP :	2,14 hab / abonné		2021
Nombre d'habitants desservis :	11 089	(Estimation d'après ratio AEP)			5 017
Nombre potentiel d'abonnés :	5 688	(Selon schémas révisés)			
Le taux de desserte est de : 90,9% (83,1 % en 2021)					

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux (sur 15 points)

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	97%		15
	TOTAL A+B		45
10		X	
0 à 5	46%		0
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10	X		10
		TOTAL	105

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 105 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 105 sur 120

3 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 105,3 km (103,7 km en 2021)

	2022	2021	2020	2019	2018	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	1,212	1,390	1,338	1,173	0,290	1,081

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0 (0 en 2021)

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0 (1 en 2021)

	2022	2021	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	1,03%	1,01%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,00	0,00	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	0,00	0,96	P252.2

4 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (entre 2000 et 2019)

Pollution de la zone collective : 731,00 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)

Pollution industrielle :

TOTAL 731,00 kg/j de DBO5

	2022	2021
Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 :	Oui	<i>Oui</i>
Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 :	Oui	<i>Oui</i>

Données Police de l'Eau de juin 2023 sur données 2022	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	Conformité performance locale	DBO5 en kg/j
Isle Saint Georges	100%	100%	100%	100%	81
La Brède	100%	100%	100%	100%	68,3
Martillac Bourg	100%	100%	100%	100%	132,3
Martillac lagunage	100%	100%	100%	0%	12
Saint Médard Bourg	100%	100%	100%	100%	103
Saint Médard Interco	100%	100%	100%	100%	236
Moyenne	100%	100%	100%	83%	632,6
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)			98,1%		

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. NR : non renseigné par la Police de l'Eau

Production théorique de boues : 188,3 t MES (17 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 5 172

Production réelle de boues : 206,1 t MES soit 109,44 % (96,3 % en 2021)

Filière boues : Déshydratation et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 228,5 t MES

Nombre de bilans réalisés : 64

Bilans conformes : **60**

	Auto	Conformité	Taux
Isle	2	2	100,0%
La Brède	12	11	91,7%
Mart. Bourg	12	10	83,3%
Mart. Lag	2	1	50,0%
St Med. 1	12	12	100,0%
St Med Inter	24	24	100,0%

	2022	2021
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%
Taux global de conformité des stations (tous les bilans)	93,8%	98,4%

5 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

Nombre de points de déversements : 1

a - Indices de Base

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30	X		30
10		X	
10		X	
TOTAL			80

b - Indices complémentaires si a > 80

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 80 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 80 sur 120

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	5 172 abonnés
Nombre de réclamation :	68 réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	47 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2022	2021	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	13,15	13,55	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100%	100%	

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	5 172	Consommation :	1,3000 €/m3
Montant abonnement :	22,78 €/an	Volume consommé :	526 590 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	1 134 761,16 €	Frais généraux :	36 820,87
Produits financiers :	0,00 €	Charge du personnel :	124 783,52
Subventions d'exploitation :	41 177,00 €	Intérêts de la dette :	16 251,77
Recettes d'investissement :	126 144,24 €	Capital de la dette :	128 012,45
Report année 2021 :	2 458 982,51 €	Immobilisation :	703 578,36
Divers :	1 469,81 €	Divers :	1 436,96
TOTAL Recettes :	3 762 534,72 €	TOTAL Dépenses :	1 010 883,93 €
Bilan : 2 751 650,79 €		Reste à réaliser : 833 462,64 €	
Clôture :		1 918 188,15 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2022	2021	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	747 927,89 €	875 940,34 €	-128 012,45 €	-14,6%
Recettes totales	1 303 552,21 €	1 278 709,14 €	24 843,07 €	1,9%
Dépenses totales	1 010 883,93 €	709 325,00 €	301 558,93 €	42,5%
Capital remboursé	128 012,45 €	151 895,38 €	-23 882,93 €	-15,7%
Amortissements	804 798,00 €	804 798,00 €	0,00 €	

Montant des factures impayées (année n-1):	24 464 €	Montant n-1	2 003 738 €
Montant des abandons de créances :	15,48 €	1	Volume n-1 494 435 m3

	2022	2021
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	998 115 €	721 280 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,7 ans	1,2 ans
Taux d'impayés (P257.0)	1,22%	1,07%

8 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 089
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	4
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	228,5 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	3,43 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	90,9%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	105 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0000 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,00
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	1,03%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	98,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	80 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	1,22%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	13,15

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

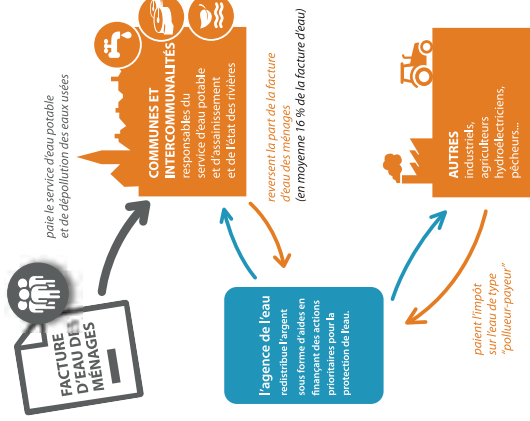
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (données SISEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'Agence de l'eau Adour-Garonne de publier une note d'information de l'agence de l'eau. Cette note d'information a pour objet de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport RPQS est présenté au conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne et est accessible sur le site internet de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les données relatives au service public de l'eau et de l'assainissement sont issues des données déclarées par les communes et les intercommunalités. Les données relatives au service public de l'eau et de l'assainissement sont issues des données déclarées par les communes et les intercommunalités. Les données relatives au service public de l'eau et de l'assainissement sont issues des données déclarées par les communes et les intercommunalités.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
1

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

010 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

2
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIC : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements **16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements **15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements **40 • 64 • 65**

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements **12 • 30 • 46 • 48**
et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements **09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr